

!! FORMULAIRE POUR LES ADULTES et FAMILLES !!

A renvoyer à : FC Les Bois, Rue des Trois Sapins 5, 2336 Les Bois OU tournoi@fclesbois.ch

Nom de l'équipe : _____

licenciés non-licenciés : la gagne non-licenciés : for fun familles

	Nom	Prénom	Licencié.e ? « OUI » OU « NON »	Année de naissance
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
11				
12				

Par sa signature, le responsable d'équipe s'engage à respecter le règlement dans son intégralité. Puisque le fair-play est une valeur très chère au FC Les Bois, le non-respect du règlement peut entraîner une sanction.

Merci de remplir les champs ci-dessous en MAJUSCULES !

Responsable d'équipe

NOM, PRENOM : _____

ADRESSE : _____

ADRESSE E-MAIL : _____ @ _____

NUM. DE TELEPHONE : _____

SIGNATURE : _____

Nbre de paellas réservées : (28 CHF ; dessert compris) : _____

REGLEMENT DE JEU

1. Chaque équipe comprend au moins six joueurs (5 joueurs de champ ; 1 gardien) **ayant tous 15 ans révolus au moins** (exception pour la catégorie de jeu *Familles*).
2. La/le responsable d'équipe doit être majeur.e. Il peut s'agir d'un.e accompagnant.e qui ne dispute pas les matchs.
3. Le programme des matchs sera envoyé à tous les responsables d'équipe **par e-mail** quelques jours avant le tournoi (**également en ligne sur www.fclesbois.ch**)
4. **UN-E JOUEUR/EUSE NE PEUT PAS ETRE ALIGN-E-E DANS PLUSIEURS EQUIPES.** Le comité d'organisation se réserve le droit de sanctionner les équipes ne respectant pas ce point essentiel du règlement. **En cas de force majeure seulement, le responsable d'équipe prend contact avec le jury et ce dernier entre éventuellement en matière.** Seule exception possible : les écoliers peuvent évoluer dans une équipe de la catégorie « Familles » et dans une équipe « Écoliers »
5. Dans la catégorie « licenciés », ceux-ci sont **illimités** (des non-licenciés peuvent tout de même jouer dans cette catégorie).
6. **Les équipes inscrites en « non-licenciés » (groupe *la gagne et for fun*) évoluent avec, au maximum, TROIS joueurs licenciés simultanément sur le terrain** (gardien y compris).
7. **Les équipes inscrites dans la catégorie « familles » alignent simultanément AU MOINS TROIS ENFANTS AGES DE 4 A 12 ANS. Seuls les enfants de 4 à 12 ans peuvent marquer des buts.**
8. **L'arbitrage des matchs « familles » se fait par les équipes elles-mêmes (auto-arbitrage)**
9. **Le tournoi de la catégorie « familles » a lieu l'après-midi.**
10. En cas **d'inscriptions insuffisantes** dans les différentes catégories, des regroupements se feront selon les équipes inscrites.
11. **Les souliers de football avec crampons interchangeables sont interdits** (les « multi-crampons » sont autorisés).
12. **LES PROTEGE-TIBIAS SONT OBLIGATOIRES (selon la directive SUVA).** Cette règle est valable pour toutes les catégories. **LE FC LES BOIS ET LA SUVA N'EN FOURNISSENT PAS ! Merci à chaque participant de se procurer l'équipement adéquat.**
13. La règle du hors-jeu n'est pas appliquée.
14. La « passe au gardien » est autorisée (ce dernier peut prendre la balle dans les mains, même si la passe est effectuée au pied).
15. Les touches **se font au pied**, une distance de 5 m doit être respectée.
16. Les rencontres durent 12 minutes, sans changement de camp.
17. Les équipes désignées en premier sur le programme jouent du côté route.
18. **En cas d'égalité de points** entre plusieurs équipes, **les points fair-play** (accordés par les arbitres à chaque match) désignent l'équipe qui se qualifie pour la phase finale.
19. En fonction du nombre d'équipes inscrites dans chaque catégorie, une phase finale a lieu.
20. **La finance d'inscription doit être payée AVANT LE PREMIER MATCH de l'équipe.**
21. Le FC Les Bois décline toute responsabilité **en cas d'accident, de dégât et/ou de vol** durant le tournoi.
22. Si les conditions météorologiques sont particulièrement mauvaises, nous communiquerons l'éventuelle annulation par e-mail.

D'avance, nous vous remercions sincèrement de privilégier la buvette du FC Les Bois pour vos consommations durant la journée ! Dans le cas contraire, merci – au moins – de prendre vos déchets en retour.

Aucune dérogation ne sera discutée concernant les points susmentionnés